



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Sophie GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO

MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY

Absents/excusés : MMES Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE)

MM. Morgan MERLE, Laurent CLAUS

A été élue secrétaire : *Madame Bénédicte JOURDIN*

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu de la séance précédente• Délibération concernant :<ul style="list-style-type: none">➔ L'autorisation de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain➔ La rétrocession de la voirie du Domaine de l'Etoile à la commune➔ La convention en partenariat avec La Poste pour la gestion d'une Agence Postale Communale (APC)• Informations et questions diverses |
|---|

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-12-26

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Une première convention signée en décembre 2021 prendra fin le 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01 2026-2029

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

Délibération 2025-12-27

RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE L'ETOILE » A LA COMMUNE

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2025 05 10

Par courrier en date du 10 janvier 2025, l'association Syndicale Libre du Lotissement « Le Domaine de l'Étoile » a formulé la demande de rétrocession de la voirie du dit lotissement cadastrée A1732 à la commune de Montracol, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le courrier stipule également la demande de rétrocession des trottoirs cadastrés A 1733 et A 1734.

CONSIDERANT que les voiries du lotissement ont été remises en état

CONSIDERANT que la commission voirie a émis un avis favorable à cette rétrocession le 05 avril 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie et trottoirs du lotissement « Le Domaine de l'Étoile » à la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents

- **INDIQUE** que tous les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale du lotissement « Le Domaine de l'Étoile »

Délibération 2025-12-28

CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2025 11 25

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal

VU la convention-type de partenariat proposée par La Poste pour la mise en place d'une Agence Postale Communale (APC)

VU la volonté de la commune d'assurer le maintien d'un service postal de proximité au bénéfice des habitants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il propose de créer une agence postale communale pour permettre aux habitants de la commune d'accéder à un certain nombre de produits et de services postaux

Le principe est le suivant :

- La collectivité s'engage à mettre à disposition une partie des locaux de la mairie pour implanter l'agence postale communale. Les agents administratifs seront amenés à gérer les services et prestations de la poste
- En contrepartie, La Poste versera à la commune une indemnité compensatrice permettant de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune (matériel supplémentaire, rémunération des agents...).
- Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale seront les suivants :
Lundi de 14h30 à 19h00
Mercredi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 14h30 à 19h00

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec la Poste qui définit entre autres les différents services proposés à la population :

- Vente de produits et services postaux
- Réalisation de services postaux
- Réalisation de services financiers et prestations associées.

S'agissant de la durée de la convention, celle-ci est librement fixée pour une durée comprise entre 1 et 9 ans. Monsieur le Maire propose de commencer avec une convention d'une année renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre La Poste et la commune de Montracol et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture d'une décision prise et d'un arrêté de crédit :

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2025-01
Nature : Finances-7.10 Divers

**Tarification pour l'occupation du domaine (droit de place) liée
à une activité commerciale**

Le Maire de Montracol,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22,

VU Le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.2125-1 et suivants

VU la délibération n°2020-05-11 en date du 26 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et son article 2

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'occupation du domaine public liée à une activité commerciale

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs d'occupation du domaine public liée à une activité commerciale au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

Désignation	Tarif à la journée	Tarif au trimestre (1 soir/semaine)
Véhicule restauration, véhicule vente	10 €	200 €

Etalage-portique- présentoir	10 €	200 €
---------------------------------	------	-------

ARTICLE 2 :

Chaque demande sera soumise à autorisation et une convention sera signée

ARTICLE 4 :

Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une information au prochain Conseil Municipal est sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 5

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 5

Une ampliation sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain.

oooooooo

ARRETE RELATIF AU VIREMENT DE CREDIT

Le Maire,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2025-03-07 en date du 25 mars 2025 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU le budget 2025 de la commune ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur

VU les crédits disponibles en section **fonctionnement** : chapitre 11 « charges à caractère général »

VU l'insuffisance de crédits en section **fonctionnement** : chapitre 14 « atténuation de produits »
- article 739211 « Attribution de compensation » :

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire décide du virement de crédit suivant :

Article	Nature	Fonctionnement		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 1 000 €		11
739211	Attribution de compensation	+ 1000 €		14
TOTAL		0.00 €		

ARTICLE 2 : Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et événements organisés à Montracol:

Au calendrier des fêtes

➔ **05 décembre : fête des lumières** organisée par MLA. Un partenariat a eu lieu avec l'école (préparations de dessins par les élèves) et Mont'Sou (livraison des commandes de chocolats). Cet événement a attiré beaucoup de monde et sera reconduit l'an prochain sous la même forme. Le nouveau groupe de musique « Les pas de Brass » a été également très apprécié.

➔ **10 janvier 2026 à 10h30 : cérémonie des vœux à la salle polyvalente**

Commission finances

Un point budget sera fait le 30 décembre en mairie pour un état des lieux des dernières écritures comptables et un premier bilan du budget 2025

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Vie communale

Mme CHARTREZ relate au conseil un problème d'éclairage public au lotissement Lavière. Une vérification sera faite auprès de l'Association Syndicale Libre du lotissement quant à l'avancée des installations des lampadaires et de la rétrocession en cours.

Mme CHARTREZ souligne également que les tables de pique-nique à proximité de l'aire de jeux sont installées sur des blocs de bétons qui sont dangereux pour les enfants. Mme ROUX DIT RICHE propose que de la terre soit apportée au niveau des tables ou encore que l'agent technique réfléchisse à une solution pour sécuriser la zone.

Monsieur le Maire rajoute qu'un arbre sera également planté vers les jeux. Quelques élus s'étonnent qu'un seul arbre soit installé et Mme ROUX DIT RICHE propose qu'une réflexion soit menée pour l'achat d'un second arbre.

Mme CHARTREZ termine son intervention en précisant qu'il manque un rivet au niveau d'une plaque sur la structure des jeux et que ceux-ci sont régulièrement salis par du gravier et de la terre. Des déjections canines sont également souvent retrouvées à proximité.

Relais Petite Enfance (RPE)

Un goûter de Noël a eu lieu **le lundi 15 décembre** à la salle polyvalente, regroupant les assistantes maternelles de Montracol et Montcet. Un moment très apprécié de tous.

Intervention de Madame Aurélie CAVALLERO

SI VRVJ

Madame CAVALLERO a assisté à **la réunion du 26 décembre à Montcet** portant notamment sur :

- **Le contrat « Eau et climat » 2026-2028** avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- **Le prix de l'eau 2026** et l'approbation de la révision des tarifs constitutifs de la part syndicale
- **Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026 et le débat d'orientation budgétaire (DOB)**, une procédure visant à discuter des orientations budgétaires du syndicat et informer sur sa situation financière avant le vote du budget primitif.
- **Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable** : fin du programme 2025 et travaux pour 2026. Pour Montracol il va rester le Clos Laval. Une réunion sera organisée prochainement pour cibler les secteurs qui seront inclus dans le programme 2026. Monsieur le Maire souligne qu'un poteau incendie sera également à changer route du Bois Brûlé

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Voirie route du Palordet

Les travaux route du Palordet, visant à réparer le trou dans la chaussée, ont débuté le 17 décembre.

Une tranchée a été faite et une plaque couvre désormais le trou.

Une réunion de chantier est prévu le jeudi 18 décembre pour faire le point sur ces travaux de réparation qui ont mis du temps à démarrer et pour lequel il a fallu insister lourdement auprès du service assainissement de l'Agglomération.

Monsieur YONNET souligne qu'un autre trou semble en formation près du mur devant la garderie. Celui-ci sera rebouché en même temps que celui de la chaussée

Monsieur CHEVALIER demande si la personne qui avait signalé des écoulements d'eau sur sa parcelle lors de fortes pluies avait été recontactée. Monsieur le Maire répond que l'enrobé sera repris pour faire une butée et empêcher l'eau de rentrer sur sa propriété.

Monsieur le Maire a également pris contact avec la personne qui avait des problèmes de gravier qui glissait du trottoir jusqu'à son domicile. Là aussi une intervention est prévue avec l'agent technique pour nettoyer la zone et une surveillance sera mise en place.

Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN

Intercommunalité

Mme JOURDIN fait un résumé **du groupe de travail « Economie »** de la Conférence territoriale qui a eu lieu **le 18 novembre** dernier et qui portait sur la question de **l'emploi dans l'Agglomération**

- A noter que le taux de chômage dans l'Ain est de 5.6 %, contre 7 % au niveau national. A Montracol, on relate 57 personnes en recherche d'emploi.

- Une mise en commun par les différents organismes (France Travail, Cap Emploi, agences d'Intérim...) des informations concernant les demandeurs d'emploi est désormais mise en place, ce qui facilite la gestion des dossiers. L'Agglomération, de son côté, a mis en place des « Jobs Dating » ainsi que des « Points Info Emploi » répartis dans plusieurs lieux (Polliat ou encore Lent pour notre secteur). Monsieur le Maire souligne qu'il est prêt à accueillir une permanence à Montracol, d'autant plus que la commune reste un « parent pauvre » de la mobilité (peu de transports en commun) et de l'accompagnement.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL.

Intercommunalité

Monsieur SUBTIL a participé à la réunion de la Conférence Territoriale Bresse Dombes qui a eu lieu le **26 novembre à Dompierre sur Veyle** avec notamment à l'ordre du jour :

- **Démographie médicale** : état d'avancement sur les actions communautaires
Un Centre de Santé Intercommunal a ouvert début octobre sur Bourg-en-Bresse mais avec 2 praticiens qui font partie des 50 % de médecins ayant plus de 55 ans et des coûts de personnel très élevés. Les télécabines, quant à elles, ont été reprises par un nouveau prestataire mais il n'y aura plus de développement sur le secteur car les pharmacies sont et seront équipées progressivement.
- **Tourisme** : bilan financier des activités de la Plaine Tonique et des offres pour les habitants de GBA (ex : carte été)
- **L'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde**, un document qui vise à préparer et organiser la solidarité intercommunale en situation de crise (inondation, canicule, séisme...). A noter que la commune a déjà rédigé son Plan Communal de Sauvegarde en 2024.

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 03 novembre au 17 décembre 2025:

- ➔ 4 DP déposées et 7 en cours.
- ➔ 3 PC/PA déposé et 2 en cours

Une commission urbanisme avec une visite de terrain pour les DAACT aura lieu mi-février.

Le remplacement des éclairages de la Salle Polyvalente aura lieu pendant les vacances de Noël et sera réalisé par l'agent technique.

SIVOSS

Un changement de personnel à la garderie en janvier pour palier à des problèmes de gestion interne. Des rachats de couchettes sont prévues au vue de l'augmentation du nombre d'enfants.

SIEA

Monsieur SUBTIL a assisté à l'**Assemblée Générale du 12 décembre** qui portait sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

A noter que la Cour des Comptes a auditionné le Syndicat et fait quelques remarques sur la partie RH.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Monsieur REFOUVELET a pris connaissance du courrier de quelques locataires du Lotissement « Les Tilleuls » concernant des tentatives d'infractions et des véhicules suspects circulant dans le lotissement. Les locataires souhaitent l'installation de dispositifs de sécurité (vidéo-protection, barrières, panneaux « voisins vigilants...»). Mr REFOUVELET, Président de l'ASL, va rencontrer les personnes concernées en amont du retour fait par la mairie.

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE

Commission Communication

L'élaboration du bulletin municipal est terminée et la distribution se fera par les élus avant le 31 décembre

Ecole

Le conseil d'école du 1^{er} trimestre a eu lieu **le 13 novembre à Montracol**

- 2 nouvelles directrices sur le RPI (Montracol et Montcet)
- Il y a 284 élèves sur le RPI : 96 à Montracol, 103 à Montcet et 85 à Vandains dont 30 CM2
- Une évaluation du RPI au niveau du fonctionnement est prévue par une autre circonscription avec en amont la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation
- Quelques parents réclament que les élèves de CM2 partent en voyage scolaire.
- Quelques conflits entre parents à la descente du car et le SIVOSS rencontre des difficultés à apporter un accompagnement aux familles concernées.

Relais Petite Enfance (RPE)

Mme ROUX DIT RICHE s'est rendue **à l'après-midi festif et convivial du 19 novembre** à la salle polyvalente de Montracol, organisé par le RPE et destiné à mettre à l'honneur le travail des assistantes maternelles du territoire.

Une soixantaine de parents et une vingtaine d'assistantes maternelles ont participé à cet événement. Une réussite pour la directrice du RPE qui souhaite reconduire cette action.

Mme ROUX DIT RICHE a également participé au comité de pilotage du RPE les 3 Lut'Ains le **28 novembre** à Polliat, dans le cadre du renouvellement de son agrément.

Ont été présentés le bilan du fonctionnement en cours jusqu'au 31 décembre 2025, ainsi que le projet de fonctionnement pour les années 2026 à 2030.

A noter que le nombre d'assistantes maternelles sur le secteur est stable sauf à Montracol où il est en baisse (7 à ce jour contre 11 il y a 2 ans).

L'animatrice en poste propose de nombreux temps festifs pour les assistantes maternelles et des partenariats avec d'autres structures (bibliothèque, MARPA..) ce qui est très apprécié.

Un travail de communication pour faire connaître le relais auprès des familles est également en cours.

Vie communale

Le terrain multisports est désormais accessible et déjà très utilisé.

En ce qui concerne son financement, la commune n'a pas obtenu de subvention de l'Agence Nationale du Sport et devra redéposer son projet en 2026 pour une subvention au niveau de l'Etat (DETR)

Intervention de Monsieur David LAFONT

Voirie

Les travaux de construction du trottoir route de Montcet débiteront finalement en février 2026.

Le chiffrage des travaux de voirie 2026 est en cours.

Les travaux d'égouttage de la commune ont été réalisés et le curage des fossés est à programmer.

MARPA

La construction du nouveau bâtiment a débuté pour 14 mois de travaux environ.

Associations

Monsieur le Maire a participé à **l'Assemblée générale du Club Soleil d'automne le 07 novembre dernier**.

Cette association compte une trentaine d'adhérents mais organise très peu de manifestations (quelques rencontres hebdomadaires et quelques sorties), faute de bras suffisants.

Le club se questionne sur une éventuelle alliance avec un club d'une autre commune comme St Rémy ou Buellas afin de pérenniser l'association.

CCAS

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu **le 09 décembre au Restaurant l'Instinct** et a rencontré un très gros succès : 62 participants dont 11 de la MARPA. Les participants ont beaucoup aimé ce moment. Les colis de Noël, destinés aux personnes de plus de 85 ans qui n'ont pas pu participer au repas, sont en cours de préparation par Mme FERRET, directrice de la MARPA. Certains colis seront apportés aux personnes vivant désormais en EHPAD, ce qui est peu commun et tout aussi apprécié.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 29 janvier à 20h30
La séance est levée à 22h20

Le Maire

Le secrétaire de séance